RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017

L'énergie au service des communes et intercommunalités des Yvelines et du Val d'Oise

sey 78

SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

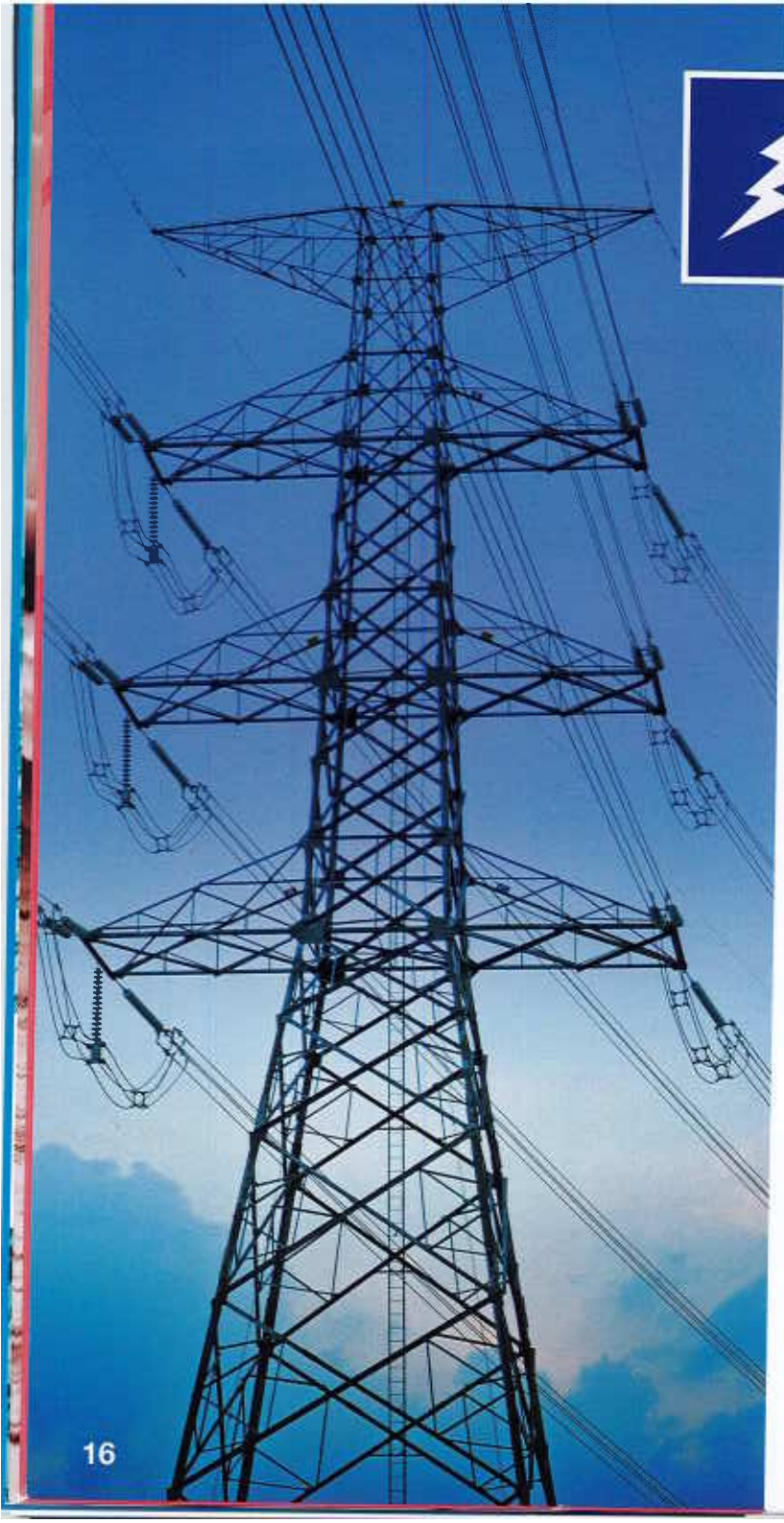

CONCESSION ÉLECTRICITÉ EN QUELQUES CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2017 :

4071 km
de réseau moyenne tension (HTA)

5214 km
de réseau basse tension (BT)

13
postes sources

5176
postes de transformation HTA / BT

57 min
durée moyenne annuelle de coupure toutes causes confondues

24 210
clients bénéficiaires du chèque énergie

2 069
installations de production d'ENR

478 381
points de livraison

● Participation Enedis

Travaux d'amélioration esthétique des travaux des réseaux publics de distribution électrique.

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, Enedis participe aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant de travaux pour l'essentiel des communes et dans des limites fixées par une enveloppe.

Ces travaux d'enfouissement contribuent à l'amélioration esthétique des réseaux de distribution publique, à l'amélioration de la qualité de la desserte et à la sécurisation des ouvrages de la concession.

L'enveloppe du programme 2017 a été fixée par l'avenant n° 25 au cahier des charges de concession, approuvé par le Comité syndical du SEY du 22 septembre 2015. Cet avenant détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi du programme travaux réalisés sous la maitrise d'ouvrage des collectivités adhérentes du SEY.

Goupillères

● Dispositions de l'avenant n°25

- Ajout d'un 8ème critère qualité Enedis permettant d'identifer les opérations d'enfouissement menées dans le cadre de l'article 8 qui peuvent être réalisées en coordination avec les travaux HTA et/ou BT délibérés programmés par Enedis.
- Intégration de l'enveloppe non consommée du SIDEYNE en faveur des autres communes du SEY
- Possibilité de report jusqu'à 15% du montant non consommé de l'année 2015 sur l'année 2016, et de l'année 2016 sur l'année 2017
- Stabilisation du montant de l'enveloppe allouée sur 2 ans - 2016 & 2017

Critères ENEDIS	Contenu et libellé des critères
1	Réseau en contrainte selon l'état électrique des réseaux déterminé par le concessionnaire
2	Réseau avec historique incident
3	Réseau fragilisé, présence fiche problème (plus d'un poteau détérioré, plus d'un poteau béton effrité, matériels signalés défectueux)
4	Réseau faible section sans incident particulier
5	Réseau en zone d'élagage fréquent (identifié par exploitation)
6	Réseau en précontrainte, chute de tension entre 8 et 10%
7	Réseau nu, sans incident particulier, autre que faible section
8	Enfouissement coordonné à une opération HTA ou BT sous MOA Enedis

● Cahier des charges de concession

Focus sur la maîtrise d'ouvrage
La répartition de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau de distribution de l'électricité est établie à partir du cahier des charges de la concession.
Conformément à l'article 5 la maîtrise d'ouvrage se répartit comme suit :

	Maître d'ouvrage *(régime urbain)*
Renforcement HTA	Enedis
Extension HTA	Enedis
Renouvellement HTA	Enedis
Renforcement BT	Enedis
Extension BT	Enedis
Desserte des particuliers (cadre général)	Enedis
Desserte BT zones d'aménagement à maîtrise d'ouvrage publique, construction et raccordement HTA des postes de transformation, desserte intérieure et desserte extérieure	Autorité concédante ou Enedis
Desserte BT zones d'aménagement à maîtrise d'ouvrage privée, construction et raccordement HTA des postes de transformation, desserte intérieure et desserte extérieure	Enedis ou pétitionnaire
Desserte BT d'installations agricoles ou ouvrages publiques	Enedis
Branchement BT	Enedis
Amélioration esthétique	Autorité concédante (avec délégation, le cas échéant aux collectivités) ou à défaut Enedis

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

En 2017
le taux complémentaire
de R2 a été maintenu

● Redevance de concession R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés, par les collectivités adhérentes du SEY, sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Sont éligibles à la redevance R2, les travaux neufs d'extension ou de renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité et les travaux d'extension, de renforcement ou de renouvellement des installations d'éclairage public.

Les travaux sur le réseau de distribution d'électricité sont éligibles à la redevance R2 après déduction de la participation d'Enedis (40%) dans le cadre d'une opération d'enfouissement des réseaux électriques inscrite sur un programme du SEY, tandis que les travaux sur le réseau d'éclairage public sont éligibles en totalité.

● Calendrier du versement de la redevance R2 aux communes

Année N-2	Mandatement des factures de travaux par les communes
↓	
Année N-1	Réception des factures et mandats au SEY
↓	
Année N	Versement de la redevance R2 aux collectivités

● Redevance R2 2017

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2017	**74** communes
Montant des travaux considérés par Enedis sur le **réseau de distribution publique d'électricité**	**1 561 975** € HT
Montant des travaux considérés par Enedis **sur le réseau éclairage public**	**6 206 449** € HT

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY majorée de 30%.

Depuis quelques années, compte-tenu de la conjoncture économique, les subventions devenant difficiles à obtenir pour les communes, le SEY bénéficiant d'un excédent reporté des exercices antérieurs, le SEY applique un taux unique à toutes les collectivités sans tenir compte du taux individuel.

Le taux de base de reversement de la redevance R2 2017 a été fixé dans un premier temps par délibération du 28 février 2017 au taux unique de 30,50% pour les travaux sur le réseau électrique et de 12,36% sur le réseau éclairage public.

Suite au protocole d'accord intervenu entre le SEY et Enedis et la signature de l'avenant n°22 début 2014, un lissage favorable de la R2 a été maintenu pour l'année 2017. Un ajustement a donc été approuvé par délibération du 16 octobre 2017 permettant ainsi d'ajuster le taux de base.

Taux de reversement de la redevance R2 2017 (lissage compris)

32,50% pour les travaux sur le réseau électrique

13,17% pour les travaux sur le réseau éclairage public

TRAVAUX ELIGIBLES A LA REDEVANCE R2

● A PRENDRE EN COMPTE **TERME B** (réseaux électriques)

→ **Travaux neufs de renforcement ou d'extension**
(hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH)

→ **Travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement**
- **Génie civil** (tranchée)
- **Câblage**
- **Honoraires maîtrise d'œuvre** (SPS et conduite d'opération)
- **Frais d'annonces dans le cadre des appels d'offres** (reprographie - conduite d'opération – SPS) uniquement pour les opérations réalisées

→ **Déplacements d'ouvrages**
(part financée le cas échéant par la collectivité)

Uniquement les déplacements avec augmentation de la capacité de transit du réseau ou bénéficiant d'une meilleure intégration de l'ouvrage dans l'environnement

→ **Coffrets de raccordement forains**
(avec comptage, sauf branchements provisoires)

→ **Amélioration d'un génie civil de poste**
(toitures, briquettes, etc...) sauf nettoyage et peinture.

→ **Dépenses d'investissement non soumises à la TVA :**
- les frais d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage et à Maîtrise d'Œuvre exécutés en interne par les collectivités locales
- frais externes d'investissement non soumis à la TVA tels que :
  - participation exceptionnelle de la collectivité lorsque Enedis est maître d'ouvrage
  - indemnités versées aux propriétaires, achat de terrains
  - frais de géomètre, notaire et hypothèque
  - vacations du commissaire enquêteur.

● A PRENDRE EN COMPTE **TERME E** (éclairage public)

→ **Travaux neufs, de modernisation, d'extension**
imputés en section d'investissement
- La fourniture des accessoires
- Le terrassement

→ **Travaux de renouvellement et de rénovation :**
- dès lors que les travaux de renouvellement ou de rénovation apportent une amélioration substantielle de la performance de l'éclairage qui devra être justifiée sur la facture ou dans un courrier joint.

→ **Travaux de mise en place de l'éclairage des :**
- cabines téléphoniques et des abribus et plus généralement du mobilier urbain sans publicité,
- espaces verts publics non clos éclairés aux mêmes heures que l'éclairage public,
- parkings publics non couverts ouverts au public.

→ **Mise en conformité des installations**
- pour les travaux importants assimilés à du renouvellement.

→ **Installations permanentes**
- fonctionnant aux mêmes heures que l'éclairage public si elles contribuent à la sécurité des voies publiques.

→ Travaux d'éclairage intérieur des lotissements
- si la voie est affectée au domaine public.

→ Travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement
Sont à inscrire les quotes-parts des travaux d'investissement sur le réseau de distribution d'électricité correspondant au :
- génie civil (tranchée),
- travaux de câblage (fourniture et pose des accessoires),
- honoraires de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération et coordination pour la sécurité.

Le SEY est Autorité Organisatrice du service public de Distribution d'Électricité (AODE).

LE CONTRÔLE DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ 2017 (DONNÉES 2016)

● Le réseau électrique :

Réseaux HTA 2016

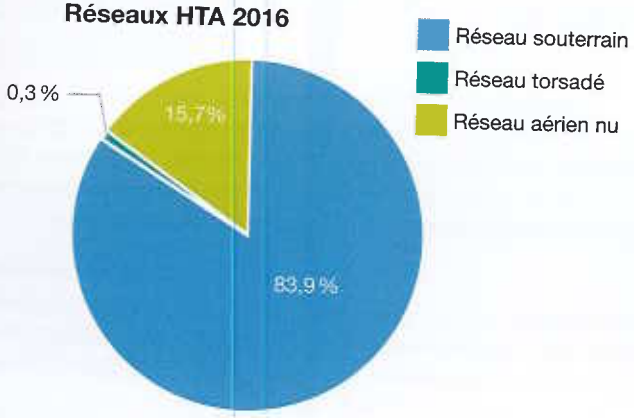

Taux d'enfouissement HTA : 83,9%

Réseaux BT 2016

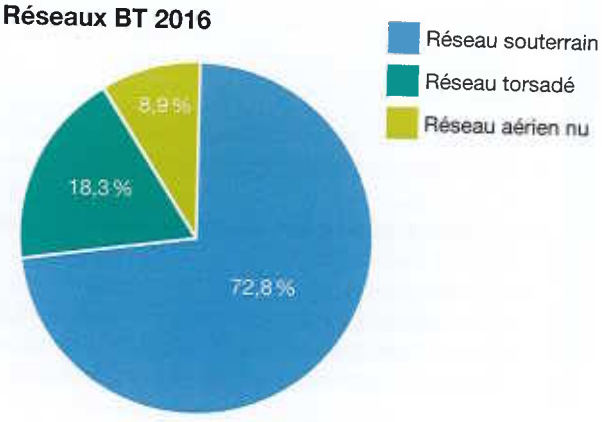

Taux d'enfouissement BT : 72,8%

Les réseaux de distribution d'électricité sont la propriété des collectivités locales et sont exploités en régime de concession. Le concessionnaire est ENEDIS.

Le SEY effectue le contrôle de concession et veille à la bonne organisation du service de distribution de l'électricité.

Le SEY perçoit également et reverse aux communes maîtres d'ouvrages de travaux d'électrification et d'éclairage public, les participations et redevances de concession prévues dans le contrat.

En temps qu'autorité concédante, le SEY contrôle la taxe communale sur la consommation finale d'électricité des communes de moins de 2 000 habitants.

● Les investissements :

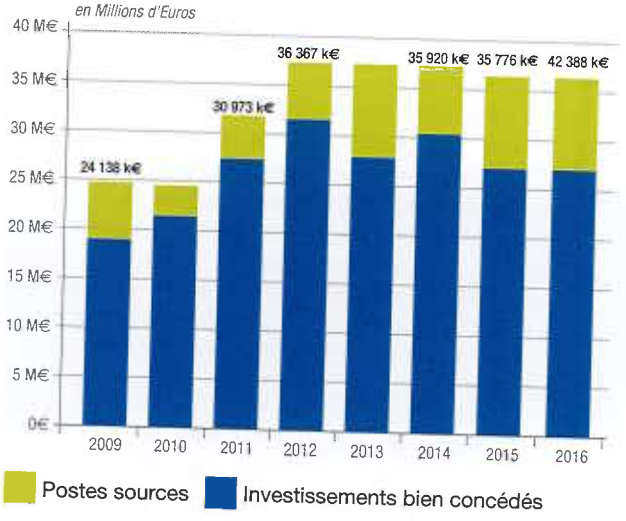

L'investissement d'ENEDIS a augmenté significativement en 2016.

La qualité de l'électricité

Le critère B mesure la durée de coupure moyenne par usager et par an. Plus le critère B est bas, meilleure est la qualité.

Critère B SEY TTC 2016	Critère B SEY HIX 2016
58.9 min	**51,5 min**
TCC : toutes causes confondues	*HIX : hors évènements exceptionnels*

Evolution du critère B sur la concession du SEY

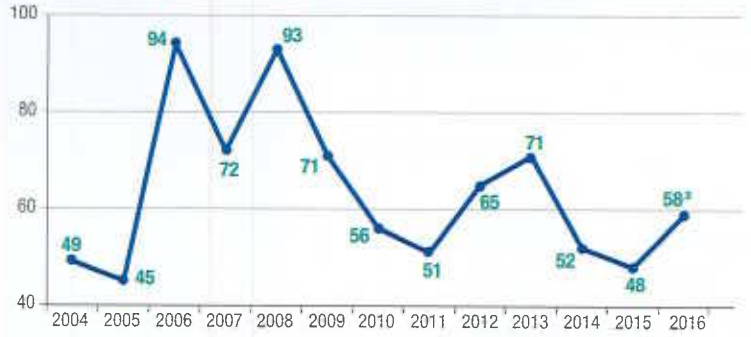

On observe une baisse de la qualité de l'électricité toutes causes confondues entre 2015 et 2016.
Parallèlement, une augmentation régulière du nombre d'incidents sur le réseau BT est enregistrée depuis plusieurs années. Cette augmentation impacte peu le critère B car la concession du SEY est caractérisée par des zones rurales, peu denses qui pèsent peu dans le calcul du critère B. Le contrôle de concession montre que le renouvellement pratiqué ne suffit pas à compenser le vieillissement du réseau. Cette situation risque d'avoir un impact structurel sur la qualité de l'électricité.

Les finances

Produits Enedis (en k€)

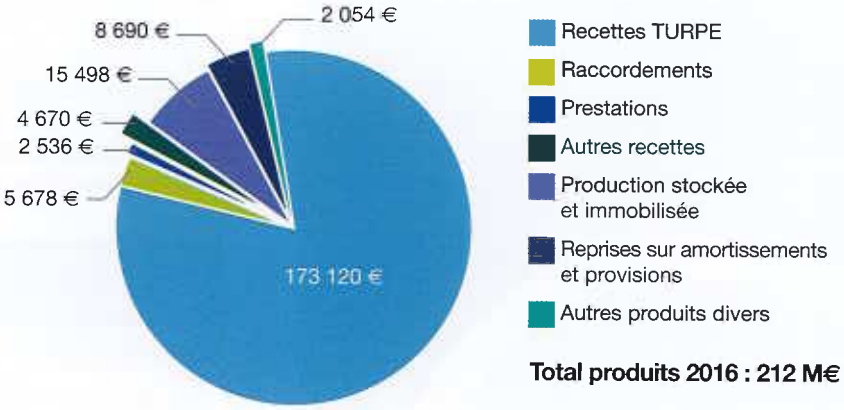

Total produits 2016 : 212 M€

Charges Enedis (en k€)

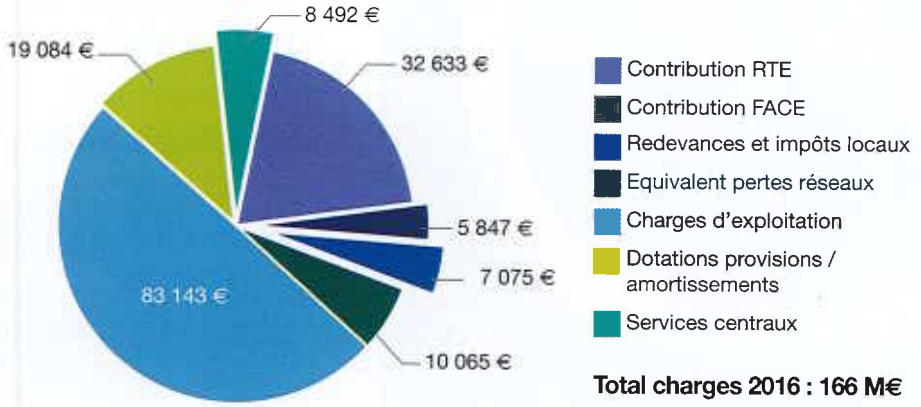

Total charges 2016 : 166 M€

	ENEDIS	Concession SEY	Poids SEY
Résultat d'exploitation CA	786 000 k€ 13 845 000 k€	45 637 k€ 186 004 k€	5.8 % 1.3 %
Ratio Résultat/CA	5.7 %	24.5%	

Avec 51 clients par km de réseau, la concession du SEY est excédentaire et contribue à la péréquation nationale à hauteur de ¼ de ses recettes (52 M€ en 2016*)
**contribution à l'équilibre, FACÉ et excédent.*

Le SEY vise à améliorer la qualité du service public d'électricité.

En conclusion du contrôle, la vigilance des autorités concédantes est plus que jamais d'actualité compte tenu du vieillissement réseau électrique, afin de relayer les intérêts des usagers à moyen terme.
Le déploiement du compteur communicant permet d'espérer voir le concessionnaire participer de façon concrète à la transition énergétique.
La diminution de la qualité de l'électricité observée en 2016 est temporisée par une reprise significative des investissements de performance.

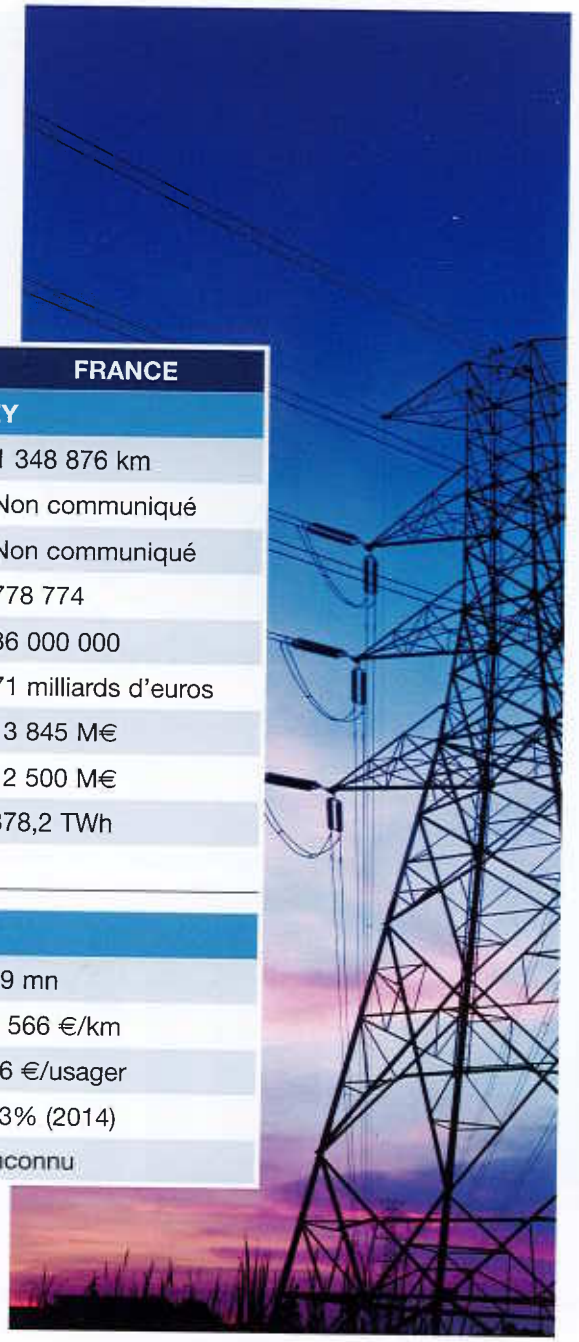

DONNÉES 2016	SEY	FRANCE
TABLEAU DE BORD DE LA CONCESSION DU SEY		
Linéaire Réseau	9 250 km	1 348 876 km
Taux d'enfouissement HTA	83,9 %	Non communiqué
Taux d'enfouissement BT	72,8 %	Non communiqué
Nombre de postes HTA/BT	5 147	778 774
Nombre de clients	472 978	36 000 000
Chiffre d'affaire EDF	543 M€ (Estimation)	71 milliards d'euros
Chiffre d'affaire Enedis	186 M€	13 845 M€
Recettes TURPE	173 M€	12 500 M€
Energie acheminée	2,26 TWh	378,2 TWh
Clients aux TRV	79 %	
INDICATEURS DE PERFORMANCE		
Critère B TCC	59 mn	69 mn
Investissement au km*	4 582 €/ km	2 566 €/km
Investissement par usager*	90 €/usager	96 €/usager
% enfouis	78 %	43% (2014)
Taux de renouvellement	0.70 %	inconnu

Les principaux indicateurs retenus par le SEY synthétisés dans le tableau ci-dessus montrent que le SEY est dans une situation plutôt favorable au niveau national.

CONCESSION GAZ EN QUELQUES CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2017 :

88 communes adhèrent à la compétence relative à la distribution publique de gaz.

Nouveauté 2017 : Adhésion de la commune d'Aigremont

Cette concession représente :

88
communes

114 241
abonnés
+2,23%

1 653 690 m²
de réseau
de gaz
+0,36%

2 739 GWH
acheminés
-5,36%

33,98 M€ H.T.
de recettes
d'acheminement
-2,88%

RÉSEAUX DE GAZ NATUREL

Inventaire du patrimoine de la concession du SEY

Canalisations (longueurs en mètres)	2017	2016	2015
Longueur totale des canalisations	**1 653 290**	1 647 728	1 643 924
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	**100 750**	100 747	101 352
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	**1 552 939**	1 546 981	1 542 572
Par matière			
Polyéthylène (PE)	**1 10 642**	1 092 636	1 083 030
Acier	**525 418**	526 822	532 110
Autres matériaux	**27 627**	28 270	28 784

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Canalisations (longueurs en mètres)	2016		2015
Postes de détente réseau	**155**	161	164
Robinets de réseau	**967**	964	960
Branchements collectifs	**6 663**	5 335	5 274

La chaîne gazière

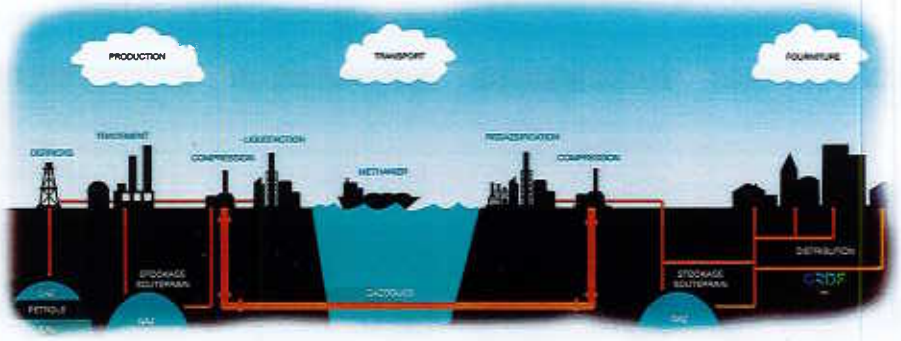

La distribution de gaz naturel est une activité régulée.

Si la vente du gaz naturel s'exerce dans la sphère concurrentielle, la distribution du gaz naturel et la gestion du réseau restent dans le domaine non concurrentiel et liées au service public. GRDF garantit ainsi un accès équitable au réseau de distribution à tous les fournisseurs de gaz naturel. Vous achetez du gaz, et GRDF l'achemine.

Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2017 environ 5,5 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 845 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 95% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression ≥ 0,4 bar).

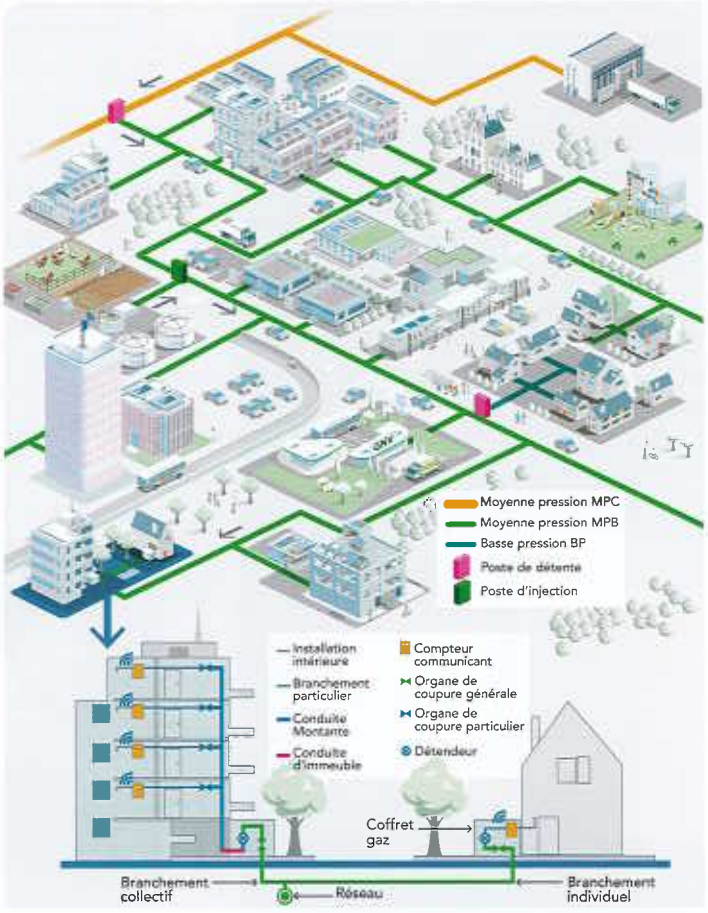

Gazpar

Au service des clients et de la collectivité, Gazpar accompagne les actions de maîtrise de l'énergie

Fin 2017, près de 500 000 compteurs télé-relevés permettent la mise à disposition des données quotidiennes de consommation aux clients, et des données mensuelles de consommation aux fournisseurs de gaz. Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis « Mon espace GRDF », espace privé et sécurisé sur grdf.fr. Ils seront ainsi en mesure d'adopter de nouvelles pratiques énergétiques pour réduire leurs consommations, notamment grâce à des niveaux indicatifs de consommation et des éléments de comparaison, pour mieux évaluer leur consommation et se situer. Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour tous les acteurs impliqués dans la maîtrise de l'énergie, particulièrement les collectivités, d'enrichir leurs propres démarches territoriales en matière de planification et d'actions pour mettre en œuvre la transition énergétique.

Les appels de Tiers (abonnés, pompiers, collectivités locales,...) sur la concession 2017

➜ **Les Interventions de Sécurité :**
Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité. Sur le département 78, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,6 %.

	2017	2016
Total des appels de tiers (clients, pompiers, collectivités locales...)	3 792	4 188
Pour intervention sécurité gaz	1 645	1 749
Pour fuite ou odeur	1 047	1 184
Pour dépannage gaz	2 147	2 439
Pour incendie ou explosion	299	281
Pour manque de gaz	1 729	2 015
Pour autres motifs	299	284
Pour autres dépannages	418	424

Les incidents sur la concession 2017

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

	2017	2016
Nombre total d'incidents	1 229	1 352

Répartition des incidents / nature

	2017	2016
Dont manque gaz ou défaut pression sans fuite	350	415
Dont fuite de gaz sans incendie ni explosion	625	728
Dont incendie et/ou explosion	78	73
Dont autres natures	176	136

Répartition des incidents / siège

	2017	2016
Sur installations intérieures desservies par GRDF	215	244
Sur autres sièges (autre distributeur, GRTGaz...)	88	54
Sur ouvrages exploités par GRDF	926	1 054

Répartition des incidents / type d'ouvrage

	2017	2016
Sur réseau	20	28
Sur branchement individuel ou collectif	660	724
Sur CI, CM et branchement particulier	149	204
Sur postes de détente et protection cathodique	6	
Sur autres ouvrages exploités par GRDF	91	96

Répartition des incidents / cause

	2017	2016
Dommages	50	66
Défaut de mise en œuvre	59	98
Défaillance d'installations à proximité	3	2
Incendie	5	4
Environnement	20	22
Matériel	789	862

	2017	2016
Interruption de livraison suite à un incident : nombre de clients concernés	4 351	2 681

● La gestion de la clientèle

GRDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (fourniture) de la molécule en elle-même.

Le nombre de clients de la concession a évolué de la façon suivante :

Tarifs	2017	2016
Clients T1 et T2	113 216	110 728
Clients T3	1 000	992
Clients T4	25	25
TOTAL	114 241	111 745

LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

● Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement d'organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

En 2017, GRDF a investi 18 millions d'euros au niveau national en travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau…). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés. Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage.

En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

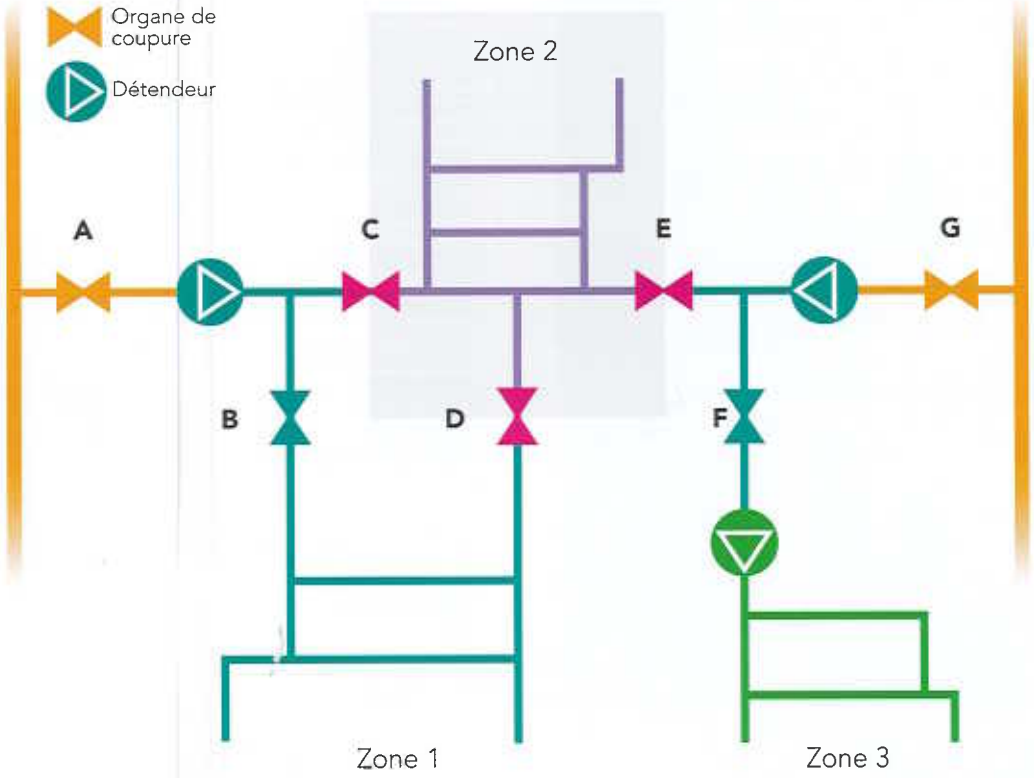

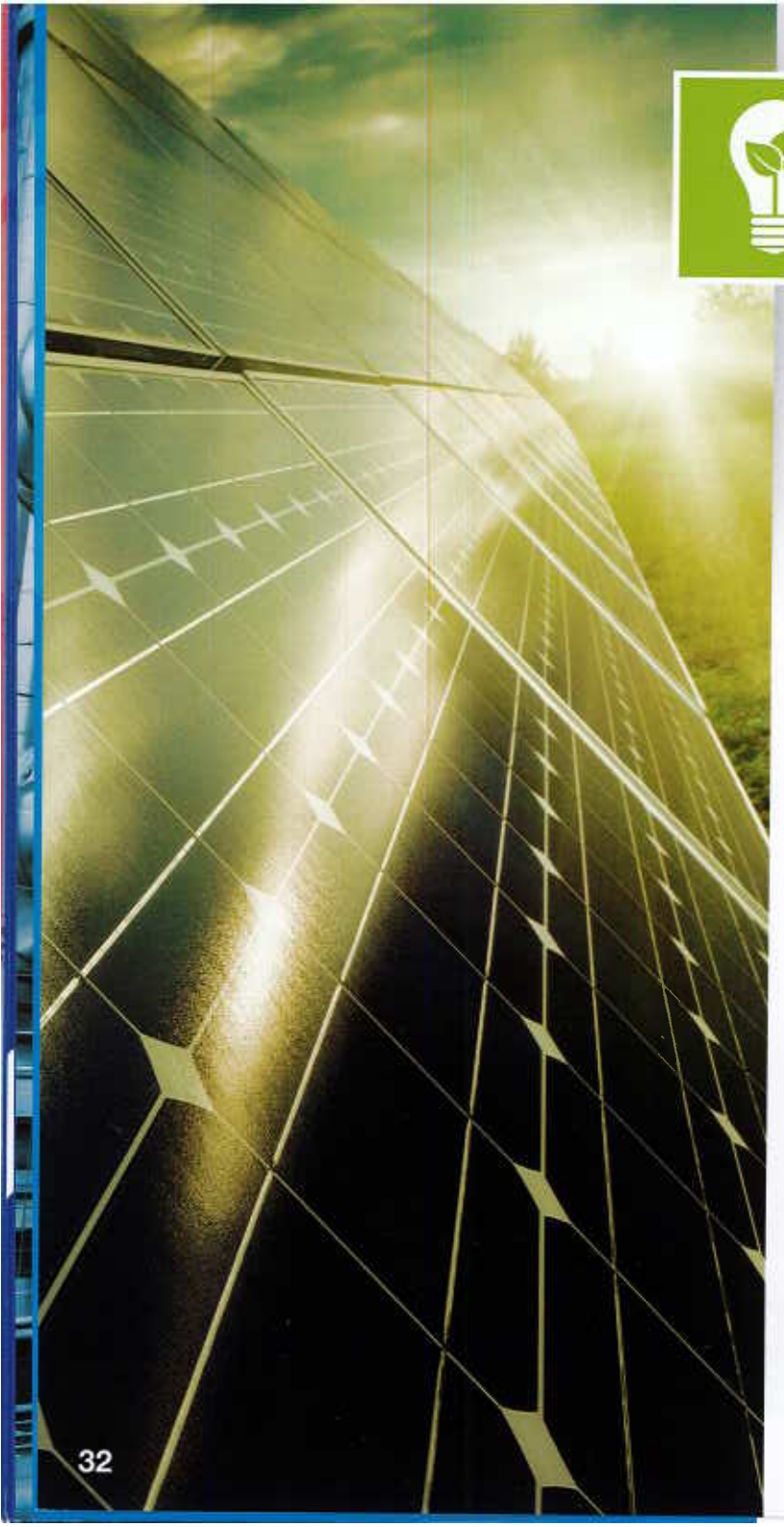

MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

LA MÉTHANISATION

La méthanisation est une méthode de production de biométhane, à partir de matière organique (déchets verts, pailles, résidus de culture, ordures ménagères fermentescibles….). Le gaz produit sert à alimenter des besoins en énergie (véhicules, chauffage, co-génération..) ou peut-être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

En 2017, le SEY a soutenu le projet de Thoiry de méthaniser les déchets animaux et végétaux du zoo. Il a financé une étude de maillage du réseau de gaz, afin de permettre l'injection du biométhane produit.

Parallèlement un groupe de pilotage a été créé afin de susciter des projets économiquement rentables en cohérence avec les filières agricoles existantes. Ainsi, le 1er décembre, une première réunion s'est tenue au SEY, avec GRDF, ADEME, la REGION IDF, la CHAMBRE D'AGRICULTURE, des représentants des collectivités et agriculteurs.

Unité de méthanisation de Thoiry

Pose de la 1ere pierre au zoo de Thoiry

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

La filière photovoltaïque permet de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire. Cette nouvelle action du SEY consiste à développer des installations rentables, dont le temps de retour n'excède pas 15 ans hors subvention. Cela concerne les collectivités qui ont une toiture bien exposée avec un système permettant de minimiser le coût de dépose (bac acier,..)

Lorsqu'une potentialité est identifiée, le SEY accompagne le maître d'ouvrage jusqu'à la complète réalisation de l'opération.

C'est ainsi qu'un 2017, une étude technique a été réalisée pour le compte de la ville de Maule, afin d'installer une centrale photovoltaïque sur la toiture d'une école. Le SEY a fait le dossier de subvention et la demande de raccordement. Suivront la passation du marché, les travaux de raccordement, la construction de l'installation et le contrôle technique de l'opération avant sa mise en service début 2019.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES (CEE)

Ce service de regroupement des CEE rencontre un succès croissant. Pour son 4e dépôt de dossier, le SEY a présenté 66 opérations pour le compte des communes membres.

Rappelons que les CEE sont attribués par l'Etat (Pôle national des CEE) aux collectivités qui en font la demande, en récompense de travaux de rénovation énergétique permettant d'améliorer significativement l'efficacité énergétique. Ces CEE sont ensuite vendus aux fournisseurs d'énergie qui ont des objectifs d'économies d'énergie à atteindre, grâce aux Certificats.
En 2017, les CEE ont été vendus à un cours exceptionnellement élevé : 5.12 €/MWh.

Après avoir monté le dossier CEE, collecté les pièces justificatives, procédé à l'enregistrement des opérations sur le registre Emmy, répondu aux demandes de complément d'information du Pôle, obtenu et revendu les CEE au plus offrant c'est un gain de 88 600 € que le SEY a pu reverser aux 20 communes participantes.

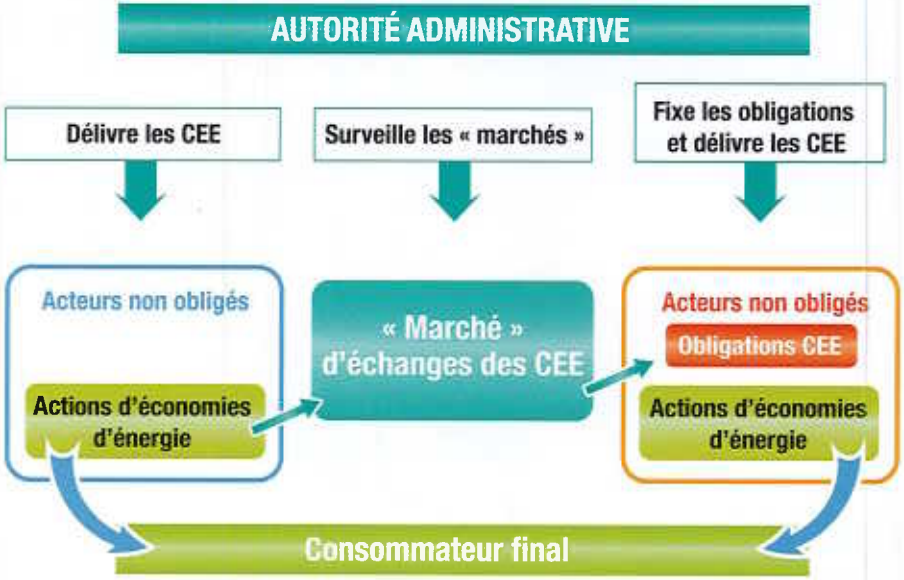

BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Fort de son engagement dans la transition énergétique et de ses compétences sur le réseau électrique, le SEY a lancé en 2017 un nouveau groupement de commande pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision de **bornes de recharges pour véhicules électriques,**
L'acte constitutif du groupement a été voté le 7 mars 2017 parallèlement au recensement des communes volontaires pour cette opération.

Le SEY a élaboré et déposé un dossier de subvention auprès de l'ADEME et la Région IDF. Il a obtenu une aide de 741 000 € par la Région IDF, au taux de 40% (65% en cas d'alimentation en électricité d'origine renouvelable) du montant réel des travaux plafonné à 10 000 € par borne. L'ADEME, sous l'impulsion du Commissariat au plan, financera quant à elle, les double-bornes (4 points de charge) au taux de 50%. Le SEY a été sollicité par cette dernière pour la mise en œuvre de la convention de financement. Par ailleurs, le SEY octroie une aide de 3000 € à chaque collectivité maître d'ouvrage du groupement.

Ainsi, en 2017, 44 collectivités se sont déclarées volontaires pour participer à cette opération avec, à terme le déploiement d'une centaine de bornes supplémentaires et un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 80% d'aides publiques.

Le 4 juillet 2018 une convention a été signée avec ENEDIS pour préparer le déploiement des bornes de recharges.

Le SEY finance une étude d'implantation des bornes, en amont des projets afin d'éviter des appels de puissances trop importants sur des parties de réseaux déjà chargées.

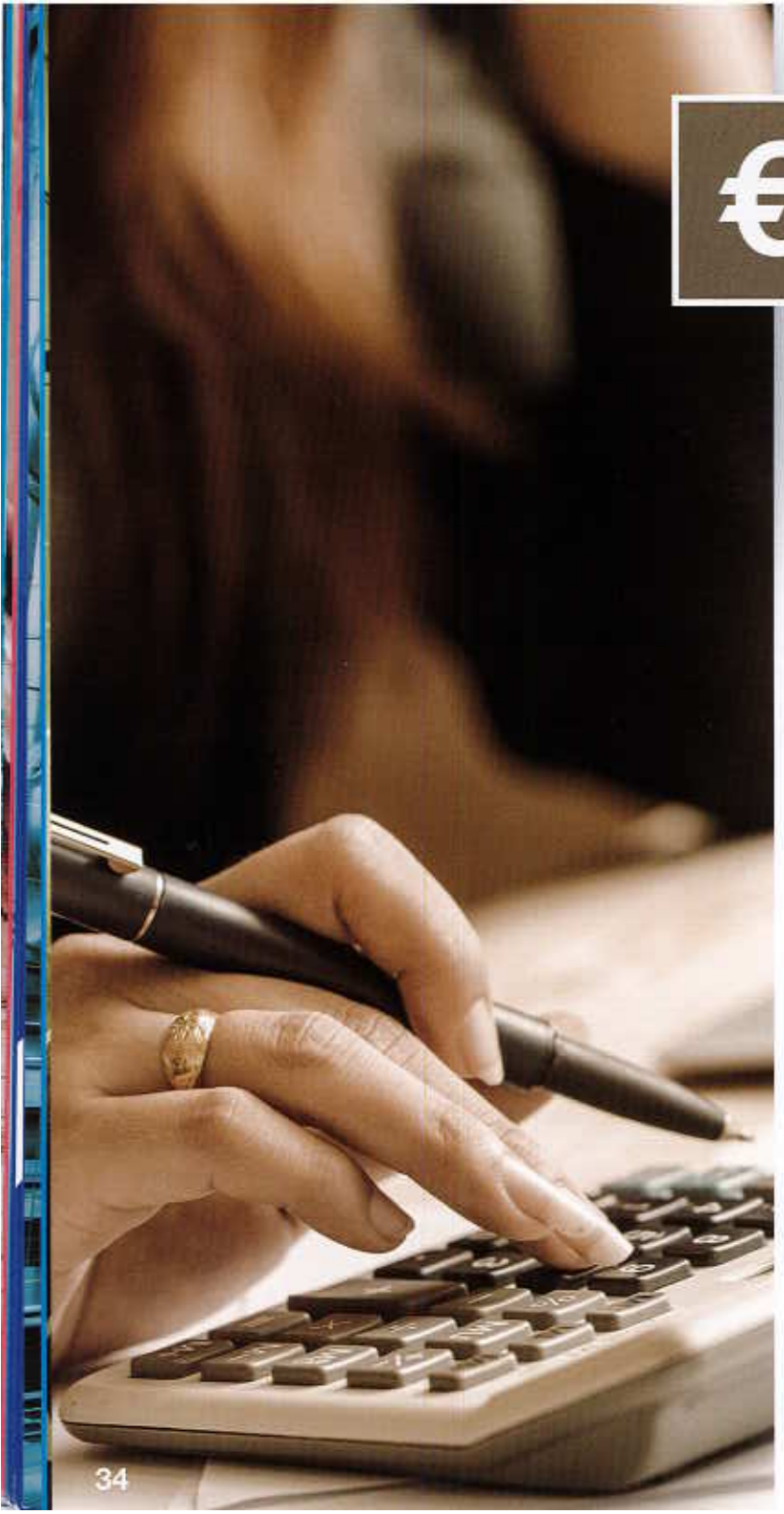

€ SITUATION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE FIN 2017

Il est précisé que les ressources du SEY sont exclusivement composées des participations et redevances versées par les concessionnaires et qu'aucune contribution n'est demandée aux communes adhérentes au SEY.

Le budget 2017 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

	DÉPENSES / RECETTES
Fonctionnement 2017	8 371 606,28 €
Investissement 2017	140 349,00 €
TOTAL	8 551 955,28 €

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, voté le 11 avril 2018, sont les suivants :

	Résultats Exercice 2017	*Résultat 2016 reporté du SEY[1]*	*Reprise du résultat du SIDEYNE[2]*	EXÉDENTS CUMULÉS (1+2)	Résultat cumulé au 31/12/2017
Fonctionnement 2017	652 355,62 €	*1 662 943,28 €*	*152 219,10 €*	1 818 162,38 €	+ 2 467 518,00 €*
Investissement 2017	2 157,04 €	*112 509,17 €*		112 509,17 €	+ 110 352,13 €
Résultat au 31/12	650 198,58 €	*1 775 452,45 €*	*152 219,10 €*	1 927 671,55 €	+ 2 577 870,13 €

● Bilan administratif et comptable

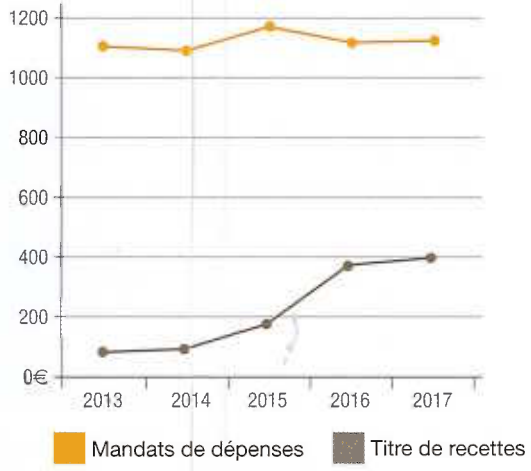

Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY. 1 142 mandats et 365 titres ont été comptabilisés au titre de l'année 2017.

NOUVEAUTÉ 2018

Changement du logiciel de paie en mai 2017

Gestion du courrier

1 425 courriers reçus

385 courriers envoyés

50 000 mails

Les effectifs du SEY

au 31 décembre 2017 étaient de :

• 1 ingénieur en chef occupant les fonctions de Directeur des Services • 1 ingénieur en chef de classe normale • 1 ingénieur principal • 2 attachés • 2 adjoints administratifs principaux • 1 technicien principal.

L'équipe du SEY a accueilli Delphine CLAIRET, Responsable des Ressources Humaines, des Finances et de la gestion administrative, à compter du 1er janvier 2017 en remplacement de Marie-Claude ROUGET qui a été admise à la retraite fin 2016. Paulo DOS RAMOS, technicien principal de 1ère classe, a rejoint l'équipe en février 2017 pour occuper les fonctions d'assistance technique pour les travaux Voirie et Réseaux Divers d'enfouissement et conseil en Maîtrise de la Demande en Energie.

Répartition du personnel

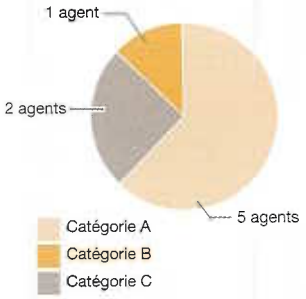

Répartition par filière

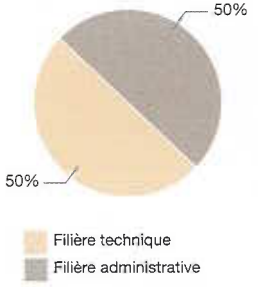

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Recettes 2017 : 8 046 083 €

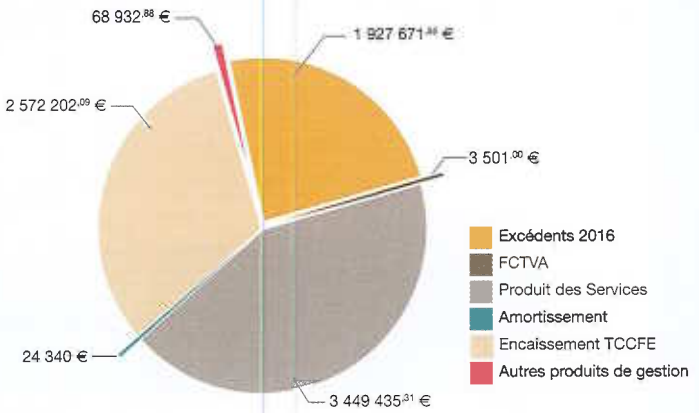

Dépenses 2017 : 5 468 213 €

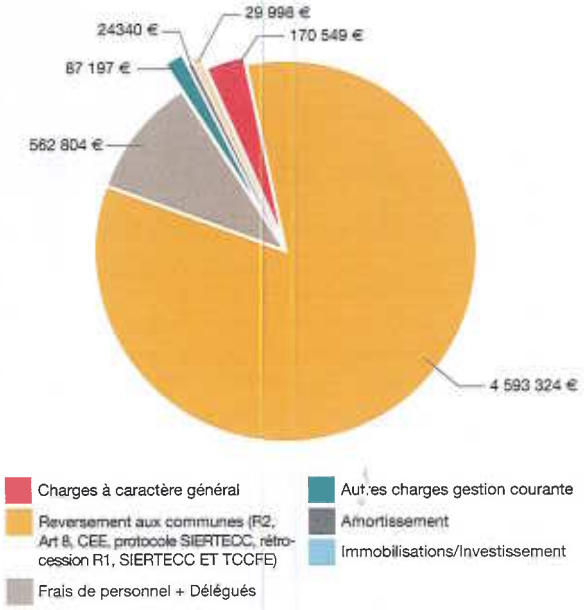

Détail des produits des services : 3 449 435 €

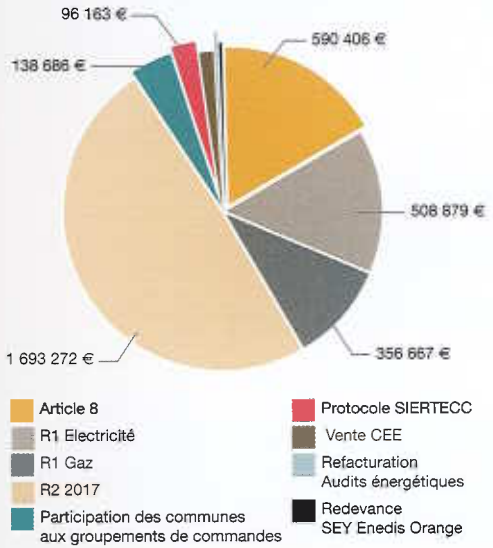
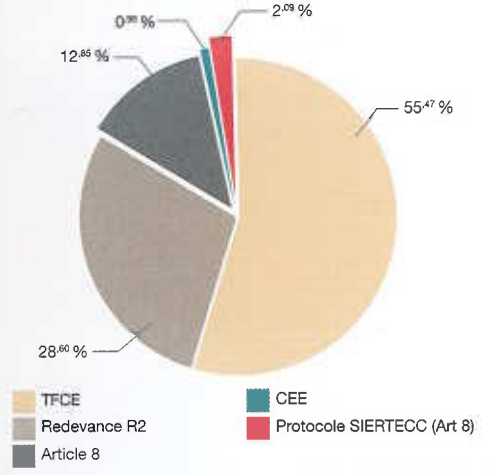
Détail des dépenses de reversement 2017 (TCCFE + R2 + Art 8 + CEE) : 4 593 324 €